



LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES CLUBS DE L'EURE

Quels dispositifs ? A qui s'adresser ? Quand ? Comment ?



PRÉAMBULE

Suivant notre volonté de toujours plus aider nos clubs et comme c'est maintenant le cas depuis plusieurs saisons, vous trouverez mises à jour dans ce document des indications sur les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre.

En complément des aides possibles, vous trouverez les organismes concernés, leurs coordonnées, leurs interlocuteurs et les montants d'aides chaque fois que nous avons pu obtenir l'information.

En cas de questions particulières, n'hésitez pas à contacter le District.



Marc ROUTIER
Président du DEF



L'EMPLOI



APPRENTISSAGE

	AIDE AUX EMPLOYEURS QUI RECRUTENT EN APPRENTISSAGE	AIDE A DESTINATION DES APPRENTIS	ANS APPRENTISSAGE
Descriptif	Aide destinée aux organisations qui recrutent des alternants entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2023 (seulement pour la première année du contrat)	<ul style="list-style-type: none"> Frais annexes à la formation (restauration & hébergement) <ul style="list-style-type: none"> Aide au permis Kit premier équipement informatique, Kit vestimentaire (survêtements, ...), Kit terrain (chronomètre, tablette terrain, ...) 	Aide accordée pour les contrats d'apprentissage conclus dans le sport et l'animation
Qui peut en bénéficier	Les organisations embauchant un salarié en contrat d'apprentissage	Les alternants en contrat d'apprentissage	Les organisations embauchant un salarié en contrat d'apprentissage
Combien ?	Aide de 6 000€ maximum	<ul style="list-style-type: none"> <u>Frais annexes à la formation</u> : 3€ par repas (2 repas / jour), 6€ / nuit (dans la limite de 600€ par an) <u>Aide au permis</u> : 500€ cumulables au CPF <u>Kit premiers équipements</u> : aide de 500€ maximum 	<p><u>Aide de Droit commun</u> : 6 000€</p> <p><u>Aide complémentaire de l'ANS</u> : 6 000€ (pour les bénéficiaires de plus de 26 ans)</p>
Comment ?	L'aide se déclenche lors de la déclaration de l'apprenti à l'OPCO	<ul style="list-style-type: none"> <u>Frais annexes à la formation</u> : se renseigner auprès de son centre de formation <u>Aide au permis</u> : remettre le formulaire au centre de formation <u>Kit premiers équipements</u> : se renseigner auprès du centre de formation si l'OPCO est éligible, puis fournir la facture de l'équipement au centre 	<p><u>Aide de Droit commun</u> : aide demandée automatiquement</p> <p><u>Aide complémentaire ANS</u> : réaliser la demande sur le compte Asso</p>
Quand ?	Lors du dépôt du dossier à l'OPCO, pour les contrats conclus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2023		(En attente des dates pour 2024)
Contact	Votre OPCO	Votre OPCO	<p>SDJES Alexandre DUPIRE 06 16 03 34 63 – alexandre.dupire@ac-normandie.fr</p>



	AIDE EXCEPTIONNELLE AUX EMPLOYEURS DE SALARIÉS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	LES POSTES FONJEP JEP
Descriptif	Aide accordée aux employeurs qui recrutent des alternants en contrat de professionnalisation entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2023 pour favoriser leur entrer dans la vie professionnelle	Le dispositif Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire permettent de financer des projets nécessitant l'emploi d'un salarié qualifié
Qui peut en bénéficier	Les employeurs ayant recruté des salariés en <u>contrat de professionnalisation</u>	Les associations agréées JEP
Combien ?	Aide de 6 000€ maximum pendant la première année du contrat	Aide de 7 000€ à 8 000€ annuelle de 3 ans (renouvelable 2 fois)
Comment ?	L'aide se déclenche lors du dépôt du contrat auprès de l'OPCO	Demande à faire sur la plateforme
Quand ?	Transmettre à votre OPCO les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation avant le 31 mars 2024	(Attente des dates pour 2024)
Contact	Votre OPCO	<u>SDJES</u> 02 32 29 64 00 – ce.ia27@ac-rouen.fr



	SERVICE CIVIQUE	SNU
Descriptif	Le service civique est un engagement volontaire permettant d'exercer une mission d'intérêt général de 6 mois à 1 an dans un organisme public ou privé	Le Service National Universel est un séjour de cohésion et un temps de service à la nation qui s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans
Qui peut en bénéficier	Les jeunes âgés de 16 à 30 ans	Les jeunes de 15 à 17 ans
Combien ?	Le service civique touche un salaire de 609,96€ nets par mois (496,93€ sont pris en charge par l'Etat)	Mission d'intérêt général qui peut être effectuée tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou pendant 12 jours consécutifs au sein d'organismes publics ou associations
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> Faire une demande d'agrément sur le site du service civique <ul style="list-style-type: none"> Publier une offre de mission Conclure un contrat avec un volontaire sur la plateforme Elisa 	Déposer sa candidature sur le site Internet du SNU
Quand ?	Quand vous souhaitez accueillir un volontaire	Ouverture des inscriptions le 06 novembre 2023
Contact	<p><u>Référent Service Civique Départemental</u> Agnès LEPLEY 02 32 08 96 44 – agnes.lepley@ac-normandie.fr</p> <p><u>Référent Service Civique Régional</u> Christophe BOULANT 02 31 52 73 19 – christophe.boulant@ac-normandie.fr</p>	<p><u>Coordination régionale</u> sdjes-27-snu@ac-normandie.fr – 02 32 29 64 00</p>



	SESAME VERS L'EMPLOI	EMPLOIS FRANCS	CONTRAT DE PROFESSIONALISATION
Descriptif	Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation	Dispositif visant à lutter contre le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et à combattre les discriminations à l'embauche	Contrat de travail en alternance qui permet d'associer enseignement dans un organisme de formation continue et périodes de mise en pratique au sein d'une ou plusieurs entreprises. Il vise à l'obtention de titres ou diplômes
Qui peut en bénéficier ?	<p>Vous pouvez bénéficier du dispositif si :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous avez un projet de formation et d'insertion professionnelle dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation <ul style="list-style-type: none"> Vous avez entre 16 et 25 ans révolus Vous résidez dans un territoire prioritaire Vous êtes en difficulté socio professionnelle Vous êtes sortis du système scolaire sans diplôme 	<p>Pour en bénéficier, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être précédemment inscrit à Pôle Emploi sans limite d'âge et pour tout niveau de qualification, ou en contrat de sécurisation professionnelle Résider en quartier prioritaire de la politique de la ville <p>Également ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes suivis par la mission locale non-inscrits à Pôle Emploi Publics issus d'un parcours d'insertion sur le territoire de la Réunion pour une durée de 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 16 à 25 ans Les bénéficiaires du RSA Les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique Les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion
Combien ?		<p>Aide de 5 000€ par an pendant 3 ans pour une embauche en CDI à temps plein.</p> <p>Aide de 2 500€ pendant 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois à temps plein.</p>	
Comment ?	<p>En se rapprochant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des opérateurs d'information D'un organisme de formation du secteur jeunesse et sport D'une association de quartier/d'un club sportif 	En remplissant le formulaire Cerfa 16035*06	Le contrat peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI
Quand ?	Il est possible d'intégrer le dispositif tout au long de l'année	(En attente des dates pour 2024)	
Contact	<p><u>SDJES</u></p> <p>02 32 29 64 00 – ce.ia27@ac-rouen.fr</p>	Votre agence France Travail	Votre agence France Travail



	ANS EMPLOI	CUI CAE PEC
Descriptif	Aide destinée aux associations sportives locales, départementales ou régionales souhaitant principalement recruter un éducateur sportif ou un agent de développement	Le Contrat Unique d'Insertion associe formation et/ou accompagnement professionnel. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi
Qui peut en bénéficier ?	Les associations sportives	Ce dispositif s'adresse aux organisations publiques, non marchandes ou associatives Ce contrat peut être conclu avec des chômeurs de longue durée, seniors, travailleurs handicapés ou es personnes touchant un minima social (RSA, ASS ou AAH)
Combien ?	Aide pouvant atteindre 12 000€ pendant 3 ans	L'aide versée à l'employeur peut aller de 30% à 60% du SMIC horaire brut
Comment ?	Les appels à projets sont effectués sur la plateforme Le Compte Asso (En attente des dates pour 2024 – Sous réserve que le dispositif soit reconduit en 2024)	En se mettant en lien avec son référent RSA ou Pôle Emploi
Contact	<u>SDJES Eure</u> Alexandre DUPIRE 06 16 03 34 63 – alexandre.dupire@ac-normandie.fr	Votre agence France Travail



FAFA

	FAFA EMPLOI	FAFA FORMATION
Descriptif	Créer des postes en CDI afin d'accompagner les clubs dans leur développement et leur structuration.	
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs souhaitant recruter un responsable administratif/ve (bac+2 minimum) et/ou sportif/ve (BMF au minimum).	
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> • Votre club ne bénéficie pas d'une aide : 1^{ère} saison de financement : 8 000€ 2^{ème} saison de financement : 8 000€ 3^{ème} saison de financement : 8 000€ • Votre club bénéficie d'une aide : 1^{ère} saison de financement : 4 000€ 2^{ème} saison de financement : 4 000€ 3^{ème} saison de financement : 4 000€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations concernées par la bourse : diplômes fédéraux, BMF, BEF, DESJEPS, Formation continue et certificats de spécialité <p>Les demandes formulées doivent impérativement correspondre à des formations ayant lieu au cours de la même saison.</p> <p style="text-align: center;">Plaquette FAFA Formation</p>
Comment ?	En déposant le dossier sur Footclubs dans l'onglet « Projet club »	Se rendre sur la page « Fonds d'aide au Football Amateur » du site maformation.fff.fr
Contact	<p style="text-align: center;"><u>Ligue de Football de Normandie</u></p> <p style="text-align: center;">Ludivine GARCIA 02 76 86 21 12 – lgarcia@normandie.fff.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Ligue de Football de Normandie</u></p> <p style="text-align: center;">Céline DELBOULLE 02 76 86 21 06 – cdeboulle@normandie.fff.fr</p>



WIN SPORT SCHOOL

Partenaire du DEF

	ÉCOLE DE MANAGEMENT DU SPORT – WIN SPORT SCHOOL
Descriptif	Win Sport School est une école spécialisée dans le management du sport. Elle propose un Bachelor, pour lequel la troisième année est disponible en alternance. Un master peut ensuite être réalisé en alternance ou formation initiale. Win, présente dans 25 écoles, s'adresse aux passionnés de sport souhaitant être formés au marketing, événementiel sportif, sponsoring et développement commercial,
Comment candidater ?	Un formulaire est disponible sur le site internet de Win . Un conseiller vous contactera par la suite.
Qui contacter ?	Marion KNIKMAN – Chargée de développement 06 22 05 96 08

Webinaires portant sur l'emploi

- **Jeudi 29 février 2024** de 18h à 19h : « Emploi et insertion professionnelle » - Présentation des dispositifs favorisant l'emploi dans les clubs
 - Pour y accéder : <https://qlic.it/1371042>
- **Jeudi 07 mars 2024** de 18h à 19h : « Le BMF et le BEF en apprentissage » - Présentation des formations d'éducateur en apprentissage pour la saison 2024/2025
 - Pour y accéder : <https://qlic.it/1371059>



L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS



VÉHICULE

	Fafa Transport	TRAN'SPORT EN NORMANDIE
Descriptif	Acquisition d'un véhicule de Transport de marque Volkswagen (7,8 ou 9 places) neuf ou d'occasion.	Acquisition d'un véhicule neuf (7 à 9 places) ou d'occasion (- de 5 ans et – de 100 000 kms).
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs affiliés à la FFF	Les clubs sportifs (si votre club a bénéficié d'une subvention Tran'sport au cours des trois dernières années, il ne sera pas prioritaire).
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Véhicule neuf</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concessionnaire agréé : jusqu'à 50% du coût du véhicule plafonné à 25 000€. ○ Concessionnaire non agréé/Véhicule autre que Volkswagen : jusqu'à 40% du coût du véhicule plafonné à 15 000€. • <u>Véhicule d'occasion</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concessionnaire agréé : jusqu'à 60% du coût du véhicule plafonné à 20 000€. ○ Concessionnaire non agréé/Véhicule autre que Volkswagen : jusqu'à 30% du coût du véhicule plafonné à 10 000€. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Véhicule à moteur thermique</u> : jusqu'à 30% du coût du véhicule plafonné à 8 000€. Dans le cas d'un financement fédéral. Dans le cas d'un financement fédéral, l'aide sera déduite du coût d'acquisition du véhicule. • <u>Véhicule à moteur hybride ou électrique</u> : 30% du coût du véhicule plafonné à 20 000€. Dans le cas d'un financement fédéral, l'aide sera déduite du coût d'acquisition du véhicule.
Comment ?	Dépôt du dossier via Footclubs	https://monespace-aides.normandie.fr/aides/#/crno/connecte/F_NTEL005SPORT/depot/simple (Ouverture courant décembre 2023 – Fermeture début février 2024)
Contact	<u>Ligue de Football de Normandie</u> Ophélie DREUX 02 76 86 21 09 – odreux@normandie.fff.fr Plaquette Fafa Transport	<u>Région Normandie</u> Mathilde SILLARD 02 31 06 89 11 – mathilde.sillard@normandie.fr Anne LEGOUBEY 02 31 06 95 89 – anne.legoubey@normandie.fr Plaquette TRAN'SPORT



FAFA ÉQUIPEMENTS



ÉQUIPEMENTS TRADITIONNELS

	Nature de projet	Modalités de financement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m ² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation (T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 40 000 € (1)
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : main courante, clôture de protection de l'aire de jeu (y compris pare-balls), clôture de l'installation (y compris clos à vue), banc de touche, liaison protégée vestiaire-aire de jeu, parc de stationnement protégé pour équipe visiteuse et officiels (cf niveau T2), mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Aide jusqu'à 80% du coût plafonnée à 20 000€
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Niveau de classement Installation : T5 minimum sans obligation d'éclairage) - Drainage de fond et/ou de surface et/ou - Arrosage intégré et/ou - Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m et/ou - Mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50 000 € (1)
08	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 40 000 € (1)

	Nature de projet	Modalités de financement
09	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40) <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 25 000 € (1)
10	Projet d'équipement donnant lieu à un classement de niveau T7 ou d'un éclairage de niveau E7 <i>Utilisation obligatoire de projecteurs à LED</i>	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 20 000 € (1)
11	Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale <i>Exemples : installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house, ...) afin de les alimenter en électricité / Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains</i>	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 15 000€ (1)

Contact

District de l'Eure de Football

Muriel FARCY
02 32 23 70 97 – mfarcy@eure.fff.fr



Webinaire portant sur les équipements

- **Jeudi 28 mars 2024** de 18h à 19h : « Le foot5, opportunités de pratique pour mon club »
 - Pour y accéder : <https://qlic.it/1380392>



LA VIE DES CLUBS



	#SOUTIENSTONCLUB	AIDE AUX CLUBS SPORTIFS LOCAUX (KM ATHLETE)
Descriptif	Plateforme de financement participatif pour chaque individu et/ou entreprise qui souhaite faire un don (au club de son choix ou à un fonds de solidarité)	Le département de l'Eure apporte une aide financière individualisée aux clubs basée sur leur activité : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de licenciés; • Heures d'entraînement relatives à la préparation des compétitions; • Déplacements effectués lors des compétitions officielles.
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs affiliés à la FFF	Les clubs affiliés à la FFF
Avantages	Pour le donateur	Pour le club
	Don déductible des impôts : <ul style="list-style-type: none"> • 60 % IR; • 66% IS; • 75% IFI. Le CERFA est envoyé au donateur sous 72 h.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact financier lié à la crise. • Inscription simple sur une plateforme. • Réception d'un mail indiquant l'identité du donateur et le montant du don.
Comment ?	En s'inscrivant sur la plateforme : https://www.soutienstonclub.fr/	Le club reçoit ses codes de connexion par courrier et doit réaliser la demande sur la plateforme dédiée : Authentification (eure.fr)
Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Montants des dons collectés par les clubs reversés chaque mois, après déduction des 15 % (10% pour le fonds de solidarité et 5% de frais). • Fonds de solidarité reversé périodiquement. 	A la fin de la saison
Contact	contact-soutienstonclub@fondation-du-sport-francais.fr	<u>Département de l'Eure</u> Service des sports 02 32 31 50 31



LES LICENCIÉS



	ATOUS NORMANDIE	PASS'SPORT	RÉDUCTION IMPOT DIRIGEANTS DE CLUBS AMATEURS
Descriptif	Le volet « Loisirs » du dispositif « Atouts Normandie », dont le coût est de 10€ permet de bénéficier de plusieurs avantages dont une participation au financement d'une pratique sportive	Le pass'sport est une allocation de rentrée sportive de 50€ pour financer tout ou partie de l'inscription dans une association sportive. Aide cumulable avec d'autres dispositifs : Atouts Normandie, CAF, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction d'impôt sur le prix des licences DIRIGEANTS réglées aux clubs • 66% de réduction d'impôt sur le montant de leur adhésion licence dirigeant <ul style="list-style-type: none"> • Déduction des déplacements sur la déclaration d'impôt
Qui peut en bénéficier ?	Les jeunes Normands âgés de 15 à 25 ans titulaires de la carte « Atouts Normandie »	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire • Les enfants de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé • Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés • Les étudiants jusqu'à 28 ans détenant une bourse universitaire 	Les licenciés dirigeants
Combien ?	Aide d'un montant de 30€	Aide d'un montant de 50 €	
Comment ?	Le club doit être partenaire de l'opération et créer un compte sur la plateforme dédiée : Espace partenaire (normandie.fr)	Les jeunes et familles éligibles reçoivent un mail contenant un code au cours de la dernière semaine du mois d'août. Lors de la prise de licence, le code est remis au club qui sera remboursé de 50€ après avoir effectué les démarches sur la plateforme	Le club doit fournir un reçu fiscal (Cerfa 11580*03)
Quand ?	Dès la prise de licence du joueur	L'aide est valable pour toute licence prise entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre 2023. (Dispositif reconduit une fois le délai passé)	
Contact	<u>Région Normandie</u> Atouts Normandie 02 31 06 95 99 Plaquette Atouts Normandie-Volet Loisirs	<u>CDOS Eure</u> 02 32 25 95 56 - eure@franceolympique.com	



VOS PROJETS SPORTIFS



	PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX	AIDE À L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
Descriptif	Dispositif permettant d'attribuer des subventions aux actions de développement des clubs en lien avec les priorités de la FFF : la diversification des pratiques, le développement de la pratique féminine, le développement du football loisir, la structuration des clubs, le développement du Programme Educatif Fédéral, la dynamisation de l'arbitrage amateur	Accompagner l'organisation de manifestations sportives en Normandie pour contribuer à la promotion de la discipline, à l'attractivité des territoires ainsi qu'au rayonnement de la Normandie
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs affiliés à la FFF	Les associations sportives, les communes ou leurs groupements, organisateurs d'évènements sportifs
Combien ?	Aide minimale de 1 500€ (1 000€ pour les clubs en ZRR) qui ne peut pas dépasser 50% du budget	
Comment ?	Chaque club peut solliciter une subvention pour 3 actions maximum en réalisant un seul dossier sur le Compte Asso	Remplir les annexes (ci-dessous) et les déposer sur la plateforme dédiée : Mon Espace Aides Normandie
Quand ?	(En attente des dates précises – fin avril au plus tard)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les manifestations se déroulant du 01/01/2024 au 31/08/2024 : saisie en ligne du 25/10/2023 au 30/11/2023 • Pour les manifestations se déroulant du 01/09/2024 au 31/12/2024 : saisie en ligne du 15/01/2024 au 31/03/2024
Contact	<p><u>Ligue de Normandie</u></p> <p>Charline DAYAUX 02 31 53 16 86 – cdayaux@normandie.fff.fr</p>	<p><u>Région Normandie</u></p> <p>Josselin ALLIX 02 31 06 89 09 - josselin.allix@normandie.fr</p> <p>Anne LEGOUBEY 02 31 06 95 59 - anne.legoubey@normandie.fr</p> <p>Plaquette Aide à l'organisation d'évènements sportifs</p>



	COLOS APPRENANTES	SOUTIEN A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE
Descriptif	<p>Ce plan est composé de plusieurs dispositifs afin de répondre aux conséquences de la pandémie en matière de continuité éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les « <u>colos apprenantes</u> » : séjours labellisés par l'Etat qui associent le remboursement de l'apprentissage et activités autour du sport 	<p>Organisation de manifestations faisant la promotion du sport féminin, valorisant les bénévoles ou une action visant le zéro plastique et valorisant le tri sélectif.</p>
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs organisateurs de colonies de vacances	Les associations sportives du département de l'Eure
Combien ?	Aide de 550€ maximum par semaine	
Comment ?	<p>Demande en ligne : Plateforme Colos Apprenantes</p>	<p>En déposant les Annexes 1 et Annexe 2 sur la plateforme en ligne https://vosaides.eure.fr (avant le 15 avril 2024)</p> <p>Validation des dossiers entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai 2024</p>
Quand ?	<p>(En attente des dates) Sous réserve de crédit</p>	<p>Du 15 février 2024 au 15 avril 2024 pour les manifestations se déroulant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024</p>
Contact	<p><u>SDJES</u> :</p> <p>Frédéric HEYBERGER 02 32 08 96 39 - frederic.heyberger@ac-normandie.fr</p>	<p><u>Département de l'Eure</u></p> <p>Laurent LE PRIELLEC 02 32 31 96 22 / 06 66 94 00 14 – laurent.le-priellec@eure.fr</p>



	MA PETITE SPONSO – CNOSF	FONDS DE DÉVELOPPEMENT A LA VIE ASSOCIATIVE
Descriptif	Plateforme de cashback solidaire permettant d'obtenir des remboursements sous la forme d'une cagnotte afin d'en faire don en tout ou partie à un club	Fonds qui vient en accompagnement des associations, il ne s'agit pas d'un fonds d'urgence. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives) -> Volet « Fonctionnement » -> Volet « Innovation »
Qui peut en bénéficier ?	Les clubs affiliés à la FFF	Les associations
Comment ?	En se référant sur la plateforme : Ma Petit sponso ADMIN (mapetitesponso.fr)	En se rendant sur le portail gouvernemental : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Quand		Dates non définies pour 2024
Contact		<u>SDJES</u> Sdjes27-vieasso-fdva@ac-normandie.fr Robin BRAUCHU - 02 32 08 96 37 Fiche FDVA



Webinaires portant sur les projets sportifs

- **Mardi 12 mars 2024** de 18h à 19h : « La campagne ANS – PSF 2024 » - Présentation de la campagne Projets Sportifs Fédéraux 2024
 - Pour y accéder : <https://qlic.it/1373982>

- **Lundi 18 mars 2024** de 18h à 19h : « Le foot entre en Jeu » - Accompagnement dans la réalisation d'évènements autour de 4 thématiques : football, festif, multisports, éducatif autour des jeux olympiques
 - Pour y accéder : <https://qlic.it/1374019>



LES TROPHÉES



TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

Descriptif	Le Trophée Philippe Seguin est un appel à candidature visant à identifier, soutenir et valoriser les initiatives citoyennes déjà mises en œuvre par les clubs de football amateurs et professionnels et les joueurs.
Qui peut en bénéficier ?	Clubs affiliés à la FFF
Comment ?	Dépôt du dossier sur la plateforme dédiée : Fondation du football
Quand ?	Dépôt des candidatures : du 23 septembre au 10 décembre 2023 Jury de sélection des dossiers : janvier 2024 Jury d'audition des clubs : mars 2024 Cérémonie de remise des trophées : mai 2024



Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Vos contacts : Gladys ESPRIT & Victor LA BIGNE

Tel : 02 32 23 70 98 / 02 32 28 84 63

E-mail : gesprit@eure.fff.fr / vlabigne@eure.fff.fr

District de l'Eure de Football

02 32 28 84 63

327 rue du Luxembourg 27000 EVREUX

Site internet : <https://eure.fff.fr>

